



Woippy, le 23 janvier 2026

Le management par la peur ne produit pas de bons journalistes !

Soutien aux salariés et sections syndicales du Dauphiné libéré !
Le SNJ-CGT Ebra s'oppose au licenciement d'une jeune journaliste
secrétaire de rédaction

Sale temps pour les journalistes chez Ebra, le groupe de presse de proximité appartenant au Crédit mutuel ! Avec le récent licenciement infondé d'une consoeur secrétaire de rédaction au *Dauphiné libéré* révélé par la section SNJ du titre, la Direction du journal et la présidence du groupe émettent un message clair : « On peut vous licencier quand on veut. »

Les sections SNJ-CGT Ebra ne peuvent accepter ces pratiques de management par la peur, qui entravent les réflexes déontologiques et incitent au repli sur des positions « sans risque » (« je ne touche plus rien dans les articles » ; « je fais tout valider ») au détriment de la création de valeur ajoutée qui transforme les faits en information juste, vérifiée, pilier d'un fonctionnement démocratique de la société.

Elles soutiennent donc fermement les sections SNJ, CGT, FO et CFDT du *Dauphiné libéré* pour exiger l'annulation du licenciement de notre consoeur et sa réintégration.

Le secrétariat de rédaction est un travail ingrat, d'équilibriste, qui demande concentration et rigueur, mais aussi créativité et réactivité... pour ne recueillir bien souvent que des critiques quand subsiste une erreur ou, pire, le jour où le SR lui-même commet une erreur. Mais lui travaille sans filet, il est seul sur la copie !

Ce métier « casse-gueule » est pourtant de plus en plus confié à de jeunes journalistes. Ce travail de l'ombre, chez Ebra, est souvent complété par des tâches tardives managériales, sans salaire ni reconnaissance : les affichettes qui feront la promotion de l'édition chez les dépositaires, les Une...

Le tout en étant soumis aux baisses d'effectifs comme dans les agences, aux horaires improbables, à la difficulté de déconnecter et de prendre des congés... La direction du *Dauphiné Libéré* a fait fi de tout cela en décidant de licencier cette jeune journaliste après deux erreurs qui auraient pu arriver à n'importe quel SR soumis à ce régime. Alors que la direction aurait pu s'interroger sur les raisons qui provoquent la survenue des dysfonctionnements et chercher à y remédier.

Il est encore temps !